Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502230-20251127-2028_08_11-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2025-08-11

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Mireille Clouet

Date de convocation du Conseil municipal : le 20 novembre 2025

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel, Elodie Samin

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Laurence Honoré (pouvoir à Sébastien le Rhun), Aurélien Renouard, Patrick Riffault

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 14	Votants : 15
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

PATRIMOINE – DECLASSEMENT ET ALIENATION D'UNE PORTION DE LA VOIE COMMUNALE 67 AU LIEUDIT « LA VIEILLE VILLE »

Rapporteur : Steven Perrichot, Adjoint

Lors de la séance du 03 juillet dernier, le Conseil municipal a constaté la désaffectation d'une portion de la voie communale VC n°67 au lieudit La Vieille Ville d'une superficie d'environ 120 m².

L'enquête publique s'est déroulée du 22 septembre au 08 octobre 2025 et le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable aux projets d'aliénation.

Il est désormais possible pour la commune de délibérer sur la cession de cette portion de voie communale. La superficie exacte sera déterminée après le bornage.

M. Clément Bigot, riverain, s'est porté acquéreur.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502230-20251127-2028_08_11-DE

Au vu de l'avis des Domaines, il est proposé de céder cette portion de voie communale au prix de 0.50 € le mètre carré. L'acquéreur devra s'acquitter également des frais de bornage et des frais de notaire.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-1 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L. 141-3 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération n°2025-05-06 en date du 03 juillet 2025 décidant de lancer la procédure de déclassement d'une partie de la voie communale VC n°67 ;

Vu l'arrêté municipal n°2025-220 en date du 26 août 2025 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 septembre au 08 octobre 2025 ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions favorables du commissaire enquêteur ;

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que cette portion de voie communale a cessé d'être affecté à l'usage du public ;

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien ;

Considérant qu'en conséquence de cette désaffectation rien ne s'oppose à l'aliénation du bien ;

Considérant la demande écrite d'acquisition de ce bien déposée par M. Clément Bigot ;

Considérant l'avis des Domaines en date du 8 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Constate la désaffectation de la portion de la voie communale VC n°67 au lieudit La Vieille Ville d'une superficie d'environ 120 m²,**
- **Décide du déclassement de cette portion de voie communale,**
- **Approuve l'aliénation de cette portion de voie communale à M. Clément Bigot,**
- **Fixe le prix de vente à 0.50 € le mètre carré,**
- **Dit que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur,**
- **Désigne l'étude notariale de Plélan-le-Grand pour procéder à la rédaction des actes de vente,**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes de vente et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- **Décide d'actualiser le tableau de classement de la voirie communale suite à cette décision.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON



La Secrétaire de séance,
Mireille Clouet